

# Violence(s) et trauma collectif

sous la direction de  
**Magali Ravit** et  
**Marie-Sophie Devresse**  
Postface de **Bruno Gravier**



• EDITIONS IN PRESS •

ÉDITIONS IN PRESS

74, boulevard de l'Hôpital – 75013 Paris

Tél. : 09 70 77 11 48

**www.inpress.fr**

*VIOLENCE(S) ET TRAUMA COLLECTIF*

ISBN : 978-2-38642-306-2

© 2025 ÉDITIONS IN PRESS

*Illustration de couverture* : © jozefmicic – Adobe Stock

*Couverture* : Lorraine Desgardin

*Mise en page* : Médina Macalou

Toute représentation ou reproduction, intégrale ou partielle, faite sans le consentement des auteurs, ou de leurs ayants droit ou ayants cause, est illicite (loi du 11 mars 1957, alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 40). Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.

# Sommaire

<b>Introduction.....</b>	<b>7</b>
Magali Ravit, Marie-Sophie Devresse	
<b>L'appréhension par le droit pénal des auteurs et victimes des crimes de masse .....</b>	<b>19</b>
Kevin Mariat	
<b>L'expert au procès après un traumatisme collectif .....</b>	<b>37</b>
Quelques réflexions à partir de l'examen de Salah Abdeslam	
Daniel Zagury	
<b>Analyse du processus de fanatisation.....</b>	<b>53</b>
Bernard Chouvier	
<b>Déjouer la violence d'État .....</b>	<b>67</b>
L'institution judiciaire au service des proches de disparus latino-américains	
Muriel Katz-Gilbert, Manon Bourguignon, Alice Dermitzel	
<b>Histoire de violences.....</b>	<b>89</b>
Une lecture parmi d'autres du procès Pélicot	
Marie-Sophie Devresse	
<b>Radicalisations adolescentes actuelles : un agrégat d'isolés en groupe .....</b>	<b>119</b>
Tamara Guenoun	

**La dissolution du sujet dans le groupe génocidaire..... 141**

Laurence Pessinnet

**La violence et le collectif par le prisme du choc ..... 159**

Le cas Jonas et la problématique de l'amok

Jérôme Englebert, Grégory Cormann

**Postface ..... 189**

Le traumatisme, le monstre, le silence et la déliaison:  
nommer l'inimaginable

Bruno Gravier



## Introduction

Magali Ravit<sup>1</sup>, Marie-Sophie Devresse<sup>2</sup>

Fondée au XIX<sup>e</sup> siècle par Alexandre Lacassagne, « L'école lyonnaise de criminologie » s'est imposée en réaction aux théories positivistes de l'époque pour saisir la complexité du fait délictuel et/ou criminel. L'enseignement de la criminologie clinique, initié à Lyon par les professeurs de médecine Marcel Colin et Louis Roche, s'est ainsi construit en appui sur la diversité des approches disciplinaires et répondait à l'exigence d'aborder les difficultés et les tensions de ce champ. C'est donc dans une perspective pluridisciplinaire que la criminologie clinique lyonnaise s'est située. Elle s'est construite au fil du temps en appui sur un partenariat composé d'universitaires et de praticiens soucieux de placer au centre la complexité de la dimension subjective au cœur des pratiques juridiques, médicales, sociologiques et psychologiques. Il importe de rappeler la forte polémique soulevée en France en mars 2012 par la création d'une section de criminologie alors hissée au rang de discipline scientifique universitaire dans la perspective de développer des « méthodologies »

7

---

1. Magali Ravit est professeure en psychopathologie et psychologie clinique à l'Université Lumière Lyon 2. Elle dirige le Centre de recherche en psychopathologie et psychologie clinique (CRPPC). Elle est également psychologue clinicienne dans des unités médico-légales. Ses travaux concernent la clinique de la violence, l'évaluation ainsi que la prise en charge des patients incarcérés et/ou hospitalisés.

2. Marie-Sophie Devresse est professeure à l'École de criminologie de l'Université Catholique de Louvain (Belgique). Elle est également membre du Centre de recherche interdisciplinaire sur la déviance et la pénalité (CRID&P).

et des « outils » prédictifs d'évaluation du risque de récidive (projet avorté en août 2012). On mesure actuellement, en regard de l'actualité et des faits divers fortement médiatisés, combien ces questions récurrentes sur le plan social ne cessent d'interroger la singularité des phénomènes humains et la réponse donnée des institutions juridiques et thérapeutiques. Dans un contexte de normalisation et de contrôle social, il importe donc de maintenir un cadre large de réflexion pluridisciplinaire pour penser toute la complexité de la criminalité et de la délinquance dans le contexte social sous-jacent.

8 C'est dans la perspective de maintenir et de développer un cadre de travail pluridisciplinaire dans le champ de la criminologie que ce projet souhaite s'inscrire pour favoriser et/ou renforcer des échanges entre praticiens et universitaires susceptibles d'apporter une réflexion critique constante concernant les enjeux de la délinquance et de la criminalité. Ce partenariat se situe dans le dialogue et la nécessaire conciliation entre les fonctions répressives et thérapeutiques des institutions puisqu'il s'appuie également sur un réseau de professionnels (psychologues, médecins, professions juridiques, travailleurs sociaux) tenus par des logiques et réalités vécues parfois comme contradictoires. Par son héritage historique, culturel et institutionnel, Lyon bénéficie d'une expertise en matière de criminologie comme en atteste l'essor de l'École de criminologie lyonnaise et la forte implantation dans la région des structures articulant soin et justice (UCSA – Unité de Consultations et de Soins Ambulatoires ; SMPR – Services Médico-Psychologique Régional ; UHSI – Unité Hospitalière Sécurisée Interrégionale ; EPM – Établissement Pour Mineurs ; UHSA – Unité d'Hospitalisation Spécialement Aménagée ; UMD – Unité pour Malades Difficiles).

Entre 2019 et 2022, l'obtention d'un financement de la région nous a ainsi permis d'organiser des espaces de réflexion pour développer des projets innovants dans le champ de la criminologie. Ce projet lauréat (AUR/SCUSI « *Séminaire international francophone de criminologie clinique* ») a permis la construction d'un partenariat

international (France, Suisse, Belgique, Canada) composé d'universitaires et de praticiens (magistrats, avocats, psychiatres, sociologues, criminologues, psychologues, personnel de l'administration pénitentiaire, juristes, etc.). Ce collectif s'est rencontré dans le cadre de Séminaires donnant lieu à des journées de travail, des cycles de conférences et trois colloques internationaux ayant réuni un auditoire de plus de 1 400 personnes pour chacun : en 2019 « *Rencontrer la violence – Des pratiques indisciplinaires* », en 2020 « *Récit et intimité* » et en 2022 « *Violence(s) et trauma collectif* ».

Cet ouvrage est en partie le fruit de certains de ces travaux nourris par des échanges interdisciplinaires.

Les contributions qui y sont rassemblées rencontrent chacune plusieurs facettes des questionnements évoqués ci-dessus. Certaines le font à partir d'une réflexion sur le passage à l'acte, d'autres au départ d'une perspective située du côté de la réaction sociale à la violence et en particulier de la prise en charge institutionnelle opérée par la justice criminelle.

Ainsi, en ouverture, le juriste Kevin Mariat s'interroge sur la manière dont le droit pénal appréhende la notion de crimes de masse, de même que leurs auteurs et leurs victimes. Partant de l'idée que la réponse judiciaire, même si elle n'est pas la seule, répond à une demande sociale importante quant au rétablissement de la justice et à la prise en charge des traumatismes collectifs, il observe tout d'abord comment la notion de « crime de masse » peine à prendre place au sein du droit aux côtés de celles de génocide, de crime contre l'humanité et de crime de guerre. À l'heure actuelle en effet, cette notion n'apparaît en tant que telle ni en droit français ni dans le droit de la Cour pénale internationale, ce qui a pour conséquence que l'on ne peut directement ouvrir une enquête ou poursuivre en justice une personne sous une telle inculpation alors que certains événements pourraient le justifier. Nous verrons cependant que cela ne signifie pas pour autant que la notion n'est pas présente dans la jurisprudence et que certains juges ne s'y réfèrent pas dans leur décision, ouvrant

par-là la question de la possible création d'une nouvelle incrimination. Le sujet fait débat, et, revenant sur les diverses conceptions en discussion et les arguments à leur appui, Mariat va nous montrer dans quelle mesure il y a lieu – ou non, de considérer que la particularité de certains faits justifie l'insertion de cette catégorie spécifique au sein de droit. La question s'étend également à la responsabilité des auteurs de ces crimes de masse, dont Mariat dira que la qualification des faits qu'ils commettent est sans doute moins importante que « ce qu'il y a derrière ou au-dessus d'eux », le contexte de la commission des crimes étant l'élément le plus important à envisager. Enfin, du côté des victimes, sa contribution examinera la façon dont le droit pénal s'adapte à la réalité des préjudices subis par un très grand nombre de personnes (toujours cette notion de « masse ») et ce, en envisageant leur nature autant que leur réparation, malgré toutes les difficultés que cela suppose.

- 10 Dans la lignée de cette réflexion sur la réponse pénale au trauma collectif, le texte du psychiatre Daniel Zagury traite de la manière dont, au sein de la procédure judiciaire, prend place l'exercice de l'expertise psychiatrique pénale, expertise dont il va proposer une conception spécifique. Lors de son intervention au procès pour terrorisme de Salah Abdeslam, il suggère d'adopter une « conception extensive » de l'expertise psychiatrique et cela, au départ d'une approche processuelle, par opposition à une appréhension structurale. L'idée est ici de ne pas s'arrêter sur des structures psychiques ou des traits de personnalité, mais plutôt d'identifier les processus « qui, d'étape en étape, amènent le sujet au bord du passage à l'acte » et d'en rendre compte de façon intelligible. Dans cette perspective, l'expertise psychiatrique s'inscrit dans le processus pénal en tant qu'élément qui nourrit un véritable dialogue avec l'ensemble de la société, ouvrant de ce fait le procès à un espace plus large que le sien. Soucieux de la sensibilité collective autant que de la personne sous examen, Zagury explique comment, face à des attentes sociales immenses, il fallait selon lui lors du procès V13 opérer, en tant que



préalable, un lien entre ce qui peut constituer *l'ordinaire* du passage à l'acte, avec l'extraordinaire de ses effets, de sa réception et du trauma collectif qu'il génère. Cette conception de l'expertise permet alors de prendre de la distance par rapport aux scripts induits par le fonctionnement et les présupposés de la Justice pénale elle-même. Centrée sur les faits commis et la violation de la norme, reposant sur le paradigme de l'individu rationnel maître de sa morale, la Justice pénale, nous dit Zagury, « pousse à la caricature en figeant le sujet dans une posture ». Elle favorise l'image de monstruosité. Or, les leçons tirées du passé, notamment par l'éclairage de la notion de « banalité du mal », forgée à l'occasion du procès d'A. Eichmann par Hannah Arendt nous enseignent qu'un mal immense peut relever de petits individus ordinaires. Le travail sur l'engagement, sur les processus psychiques qui façonnent et transforment l'individu éclaire alors bien plus sur son passage à l'acte que sa structure psychique et permettent de donner du sens au dispositif idéologique radical dans lequel il s'inscrit, sans le réduire à un simple ressort causal. Audible et éclairante, l'expertise devient alors, nous dit Zagury, un « processus d'élaboration collective » qui contribue à une réelle œuvre de justice et peut nous aider à surmonter l'horreur.

11

Le texte suivant, signé du clinicien Bernard Chouvier, analyse à son tour la question de l'engagement doctrinaire mais va travailler à l'aide du concept de fanatisation, qu'il distingue en grande partie de la radicalisation. Cette contribution vise à montrer comment des individus, au départ d'un repli sur eux-mêmes, évoluent vers une adhésion à « un corps de doctrine idéalisé ayant coupé tout lien avec les réalités partagées par l'ensemble de la société initiale d'appartenance ». À travers cette conception, Chouvier va nous proposer une typologie très documentée (elle est notamment irriguée par la littérature, la philosophie et l'anthropologie) de quatre figures de fanatiques allant de *l'exalté* au *terroriste*, en passant par *le possédé* et *l'initié*. À travers ces figures, il va tout d'abord nous apporter un éclairage sur le cas médiatisé de Mickaël Dos Santos, jeune homme

d'une vingtaine d'années d'origine portugaise passé du catholicisme le plus fervent à l'islam radical et aux armes de Daech, sans doute mort en Syrie en 2018. Cette conversion, vue comme une nouvelle naissance, va permettre à ce jeune homme, selon l'hypothèse de Chouvier, de résoudre un conflit interne angoissant, de se débarrasser d'une culpabilité obsédante devenue impossible à supporter. Retraçant les étapes du parcours de Mickaël et les confrontant aux méthodes des « stratèges pervers » qui dirigent les groupes fanatiques (telle la rupture radicale des liens ou l'entraînement vers l'acceptation de la violence), l'auteur identifie les éléments qui progressivement contribuent à la désubjectivation de la personne engagée, stade de son parcours qui rend possible son passage à l'acte violent et la conception de la mort comme délivrance. Opérant ensuite des liens avec l'imaginaire des croisades à l'époque médiévale, Chouvier va s'attacher à décrypter les ressorts du fanatisme et en montrer les impasses. On comprend au final, comment celui-ci relève d'une logique paradoxale où l'individu « se construit subjectivement en même temps qu'il prépare sa propre perte », s'aliénant somme toute à lui-même plutôt qu'à une force tierce.

Une telle réflexion sur l'auto-alinéation ne suppose cependant pas d'oblitérer l'existence de la cruauté institutionnalisée. C'est la raison pour laquelle une place a été réservée dans cet ouvrage collectif à la notion de violence d'État en y présentant les résultats d'une recherche menée par les psychologues Muriel Katz, Manon Bourguignon et Alice Demitzel à propos de la répression idéologique opérée en Amérique Latine à partir des années soixante-dix. Au départ d'un dispositif méthodologique qualitatif reposant sur le recueil d'entretiens avec des descendants ou des proches de personnes disparues dans le cadre de répression politique d'un pays qui ne sera pas nommé, les chercheuses vont mettre en lumière la prégnance d'un « pacte dénégatif pervers » et revisiter ce concept forgé par René Kaës, concept renvoyant à fois aux récits mensongers qui accompagnent les disparitions des personnes sous la junte militaire, de même qu'à l'étrange renversement

qui s'opère entre les positions de bourreau et de victime. Pour cette analyse, les chercheuses se dotent également d'un appareil conceptuel emprunté à la psychanalyse et soutiennent l'idée que la violence subie de portée collective renvoie à une réalité psychique partagée qu'il y a lieu de travailler comme telle. De l'analyse de leurs entretiens de recherche, Katz, Bourguignon et Demitzel vont également faire émerger la funeste puissance du silence qu'impose l'effacement de toutes les traces des disparus autant que celle de l'aliénation « que génère l'impunité dont jouissent les criminels au nom de l'État ». On comprend ainsi mieux l'origine du trauma collectif que les « garants métasociaux » que représentent les instances judiciaires vont devoir prendre en charge en œuvrant au rétablissement de la vérité et à la réparation symbolique de la dignité des proches des victimes et de chaque citoyen.

Cette vision favorable de l'intervention judiciaire quant à la réparation des victimes et de la société sera également examinée dans le texte suivant, rédigé par Marie-Sophie Devresse. La criminologue proposera cependant une conception plus nuancée de cette intervention par un aperçu des violences qui peuvent être relayées par l'institution judiciaire elle-même. Examinant, au départ de l'analyse de coupures de presses, les ressorts et le déroulement du procès Pélicot, procès concernant un homme ayant abusé de son épouse sédattée la nuit pendant une dizaine d'années, de même que la cinquantaine d'hommes recrutés par celui-ci sur Internet en vue de participer à ses sévices sexuels, Devresse s'intéressera tour à tour au trauma collectif généré par cette affaire, à la réaction sociale fragmentée qui a fait suite à sa révélation dans les médias et enfin aux limites de ce que peut apporter un procès pénal dans les affaires de violence faites aux femmes. Revenant sur la difficulté pour la Justice criminelle de prendre en charge la souffrance émotionnelle, de même que sur ses effets en termes de victimisation secondaire, Devresse insiste sur l'importance des relais sociaux qui ont accompagné ce procès et sur l'avènement de la figure de Gisèle Pélicot, victime d'une histoire qui

semble insensée et enrôlée dans un procès qui ne le sera pas moins. Elle s'interrogera enfin sur la faiblesse des relais politiques, malgré le mouvement social initié par et autour de la victime en appelant de ses vœux à une réflexion plus approfondie sur les limites du dispositif actuel de justice pénale et en particulier de sa mise en scène aux accents guerriers.

Faisant suite à cette réflexion, la contribution de la psychologue Tamara Guenoun, revient quant à elle sur la question de la radicalisation, l'abordant cette fois sous l'angle de l'identité adolescente. L'identité, envisagée par l'auteure comme étant désormais devenue « un vecteur de reconnaissance sociale et politique », serait intimement liée à l'importance croissante de se définir subjectivement dans le contexte de mal-être propre à nos sociétés postmodernes. Guenoun envisage alors une réflexion sur la psychanalyse des groupes sociaux, qu'elle problématise au départ de son expérience de groupes thérapeutiques d'adolescents et de jeunes adultes. Cette expérience va l'amener à identifier la manière dont certains mécanismes d'endocritinement djihadiste se nourrissent précisément d'une dynamique de groupe qu'ils contribuent aussi à façonner. Revenant également sur la mouvance QAnon d'origine étatsunienne, Guenoun montre que la singularité de ces mouvements ne relève pas tant de leur contenu idéologique que de leur capacité à articuler le collectif à l'individuel, à proposer des lieux où l'expression des individualités fait groupe, créant, à l'aide d'une *storytelling* habile, un récit commun les agrégeant. L'auteure se penche également sur le recours au virtuel et au numérique, pointant les effets délétères des nouvelles technologies dans cette dynamique, qui affectent les rencontres intersubjectives et contribuent à désincarner la subjectivité. Le concept de « complexe de facticité » forgé par l'auteure, traduit alors le sentiment interne de « fausseté » et d'« inadéquation » qui en découle pour les adolescents, et qui, par le biais d'une identification projective, soutient une vision d'un monde où le rapport au réel se trouve complètement modifié. Dans cette perspective, la clinique de groupes thérapeutiques aide à

saisir la façon dont se construisent les liens conscients et inconscients des sujets au sein du collectif et dont circulent les représentations fantasmatiques. Elle contribue aussi à comprendre comment, pour reprendre les propos de D. Winnicott, « les adolescents forment des agrégats plutôt que des groupes », accentuant par-là « leur solitude essentielle ».

La réflexion sur la dynamique de groupe amorcée par Guenoun se prolonge dans le texte de la psychologue clinicienne Laurence Pessinet consacré à la question du passage à l'acte génocidaire et au rôle du collectif dans celui-ci. Plus précisément, Pessinet avance l'idée de « dissolution du sujet » au sein du groupe, dissolution soutenue notamment par l'adoption d'une langue et de normes propres au génocide. L'idée d'une langue propre au génocide prend évidemment racine dans la propagande et les mots savamment choisis pour disqualifier l'humanité de l'autre, devenu ennemi à éradiquer. Parfois légitimés par un discours à résonance scientifique, les mots du génocide servent davantage, selon Pessinet, à refléter la banalité des projets, qu'à dissimuler l'horreur du crime et de la barbarie. Il s'agit alors d'une langue spécifique (on pense bien évidemment à la Novlangue imaginée par George Orwell) consubstantielle au projet meurtrier, c'est-à-dire une langue de l'agir, qui, opérationnelle avant tout, se débarrasse de tout sentiment. Quant à la norme génocidaire, elle suit la même logique : il s'agit de substituer aux repères originels de nouvelles règles, des principes et des modes de fonctionnement sociétaux inédits que l'on entendra également banaliser à l'image du vocabulaire commun fraîchement révisé. La dissolution du sujet peut alors se produire, par le recentrage du Moi idéal sur la personne d'un leader dont l'image contribue à « coller » les individus au groupe. Ceci permet notamment de comprendre pourquoi le clinicien confronté à l'auteur d'un acte génocidaire, fait face à la difficulté de devoir s'adresser au groupe plutôt qu'au sujet singulier, celui-ci répondant plus volontiers à une sollicitation par le « vous » collectif, que par le « vous » ou le « tu » singulier.

Le dernier texte thématique proposé dans notre ouvrage collectif par le psychologue Jérôme Englebert et le philosophe Grégory Corman traite de la question de la violence envisagée sous le prisme du choc. Ils élaborent tous deux une réflexion qui articule le cas singulier du patient Jonas, ayant tiré vers des policiers sur le pas de sa porte, à la notion ethnologique de l'amok, désignant le comportement meurtrier et suicidaire observé jadis en Malaisie, d'individus isolés traversant des villages dans un état de vive colère, poignardant tout être vivant sur leur passage, avant d'être interrompus mortellement dans leur course. Introduisant leur analyse par une description détaillée de la trajectoire personnelle de Jonas, aux prises avec une relation toute particulière à sa mère, marquée par un dévouement sans limite et dont la mort précède de peu le coup de feu qui conduit à son arrestation, Englebert et Corman traitent ensuite de l'amok, en tant qu'il constitue « un modèle d'inconduite ». L'idée est ici de reprendre le thème du choc, utilisé pour rendre compte du passage à l'acte de Jonas, interprété comme un geste de reprise de liberté et de « reterritorialisation corporelle » et d'articuler cette thèse à celle de l'expérience sociale. Malgré le paradoxe que contient cette proposition, l'amok représente en effet une « forme paradigmatique de rupture par l'individu » autant qu'une expérience d'intégration sociale totale. Se fondant sur les travaux de Georges Devereux, les deux auteurs soulignent en effet combien certains modèles d'inconduites permettent précisément de se voir socialement approuvés au départ d'un comportement antisocial et identifient dans le cas de Jonas la parfaite illustration de ce mécanisme. Ayant passé sa vie à se refuser l'éventualité d'une inconduite et la possibilité pour le corps social d'intégrer celle-ci, le choc produit par son coup de fusil inattendu le rétablit dans un univers social où il peut enfin faire l'exercice de sa liberté. Ce faisant, Jonas n'engage pas que lui-même, mais également la société tout entière, par la mise en question de ses normes explicites et implicites. Cette étude de cas particulièrement intéressante se conclut par un appel à l'articulation de « l'étude des singularités contemporaines » à celle des dynamiques sociales, normatives notamment.

Enfin, pour clôturer ce bel ouvrage, nous avons souhaité confier l'élaboration d'une postface à notre collègue Bruno Gravier (professeur honoraire de psychiatrie) dont l'expérience universitaire et pratique nous semblait pouvoir rencontrer nombre d'enjeux soulevés par l'ensemble des textes dont nous venons de donner un aperçu. Il reviendra sur le thème général de l'ouvrage, en proposant son éclairage personnel sur celui-ci, de même que sur le traitement qu'en ont fait librement les auteurs et autrices. Une manière, somme toute, de faire encore lien dans un ouvrage qui, si ce n'était pas son objet premier, n'a eu de cesse de rappeler l'importance de cette démarche.

Comment penser le passage à l'acte criminel dans sa dimension collective ? Comment accompagner la prise en charge de celui-ci au plan juridique, institutionnel, clinique et sociétal ?

Ce livre réunit les réflexions de professionnels et universitaires (médecins, criminologues, sociologues, juristes, psychologues, experts), tous spécialistes dans leur domaine du traitement de la violence.

Comment le droit pénal appréhende-t-il les auteurs et les victimes de crimes de masse ? Quelle est la place de l'expert au procès après un traumatisme collectif ? Quels sont les ressorts du processus de fanatisation ? Quelle place ont les juridictions en charge des violations des droits de l'homme ? Quelle serait la dynamique clinique et groupale du génocide ? Autant de questions que de propositions en appui sur une diversité d'approches pour offrir des pistes de compréhension.

#### **Les directrices d'ouvrage :**

**Magali Ravit** est professeure en psychopathologie et psychologie clinique - Université Lumière Lyon 2, directrice du CRPPC.

**Marie-Sophie Devresse** est professeure de criminologie à l'UCLouvain, affiliée au Centre de recherche interdisciplinaire sur la déviance et la pénalité (CRID&P).

**Les auteurs :** Manon Bourguignon, Bernard Chouvier, Grégory Cormann, Alice Dermitzel, Jérôme Englebert, Bruno Gravier, Tamara Guenoun, Muriel Katz-Gilbert, Kevin Mariat, Laurence Pessinet, Daniel Zagury

Publié avec le soutien du Centre de Recherche en Psychopathologie et Psychologie clinique - Université Lumière Lyon 2

20 € TTC France

ISBN : 978-2-38642-306-2

Visuel de couverture : © OneLineStock - Adobe Stock.com



9 782386 423062

**UNIVERSITÉ**  
**LUMIÈRE**  
**LYON 2**

**CRPPC**  
Centre Didier Anzieu  
Centre de Recherche en Psychopathologie et Psychologie Clinique

• EDITIONS IN PRESS •

[www.inpress.fr](http://www.inpress.fr)